

BNP PARIBAS CARDIF

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte et Associés
6, Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020)

Aux Actionnaires
BNP PARIBAS CARDIF
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société BNP PARIBAS CARDIF, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 24 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 24 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Digitally signed by
TROUILLARD MIGNEN
Signé par : FREDERIC TROUILLARD-MIGNEN
Heure de signature : 9/25/2020 | 5:51:22 PM CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Emetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
28E93E54DAE740448EC68FC1B84FAFA0



Laurence Dubois

Frédéric Trouillard-Mignen

Estelle Sellem Laurence Dubois